

MAIRIE
DE
CHATEAU-CHERVIX

17, rue de la Tour
87380

Tél. 05 55 00 80 45

E-mail : mairie.chateau-chervix@wanadoo.fr

Mairie de Château-Chervix
87380

Château-Chervix, le 2 octobre 2026

Le Maire de CHATEAU-CHERVIX

à

Monsieur Maurice BARATE
Préfet de la Haute-Vienne
Préfecture - 1, rue de la Préfecture
87000 LIMOGES

Objet : Pour une prolongation d'un mois de la consultation du public et pour un véritable débat démocratique concernant la demande de prolongation du permis exclusif de recherches de mines polymétalliques dit « FAYAT ».

Copie :

Madame Isabelle BRIQUET, Sénatrice de la Haute-Vienne
Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Sénateur de la Haute-Vienne
Monsieur Stéphane DELAUTRETTE, Député de la 2ème circonscription de la Haute-Vienne
Monsieur Damien MAUDET, Député de la 1ère circonscription de la Haute-Vienne
Madame Manon MEUNIER, Député de la 3ème circonscription de la Haute-Vienne
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du conseil départemental de la Haute-Vienne

Monsieur le Préfet,

La Société Compagnie des Mines Arédiennes a sollicité le 12 juin 2025 la prolongation, pour une durée de cinq ans, du permis exclusif de recherches polymétalliques de Fayat. Les communes appartenant au périmètre du PERM de Fayat, à savoir Château-Chervix, Coussac-Bonneval, La Roche-l'Abeille, Meuzac, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Yrieix-la-Perche n'ont été informées que très tardivement, par un courrier des services de l'Etat reçu en mairie début septembre 2026, du lancement d'une consultation du public relatif à cette demande pour une durée de seulement 3 semaines (du 14 septembre au 5 octobre 2026).

Dès lors, dans des délais aussi contraints, comment informer de manière efficiente l'ensemble de la population locale sur les multiples enjeux de cette demande de prolongation du PERM de Fayat ? Force est de constater qu'un simple avis de participation publié sur le site du Ministère de l'économie est insuffisant pour inciter à la participation des citoyennes et citoyens. Malgré les efforts de nos collectivités, la mission est clairement impossible. C'est d'ailleurs ce qui ressort des synthèses des consultations du public concernant les demandes de prolongation des PERM de Douillac et de Pierrepinet qui se sont déroulées en 2025 (voir ci-après).

Extrait de la synthèse et attestation de la participation du public relative à la demande de prolongation et d'extension du permis exclusif de recherche de mines dit permis « Douillac »

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, 20 août 2025 – page 3

3. Analyse des contributions reçues

3.1. Sur la forme

La plupart des commentaires insiste sur le manque d'information du territoire concerné par la demande, préalablement à son dépôt et à l'organisation d'une consultation publique dématérialisée. Certains avis contestent les modalités de publicités de la consultation. De plus, certains considèrent que l'exploration du sous-sol ne devrait pas être confié à des entreprises privées étrangères, mais à l'Etat.

Extrait de la synthèse et attestation de la participation du public relative à la demande de prolongation du permis exclusif de recherche de mines dit permis « Pierrepinet »

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, 20 août 2025 – Page 2

3. Analyse des contributions reçues

3.1. Sur la forme

La plupart des commentaires insiste sur le manque d'information du territoire concerné par la demande, préalablement à son dépôt et à l'organisation d'une consultation publique dématérialisée. Certains avis contestent les modalités de publicités de la consultation. De plus, certains considèrent que l'exploration du sous-sol ne devrait pas être confié à des entreprises privées étrangères, mais à l'Etat.

Au manque d'information du public, s'ajoute la difficulté de pouvoir participer uniquement par voie électronique, par le biais d'une adresse e-mail dont vous conviendrez qu'elle est d'une complexité rare : 2e.sd2.de.dgec@developpement-durable.gouv.fr

Beaucoup de personnes d'un certain âge ou sans accès ni formation aux outils numériques sont de fait exclues de cette consultation du public.

Monsieur le Préfet, la prospection minière sur nos territoires est un sujet de premier ordre qui mérite un vrai débat. Elle soulève de nombreuses questions légitimes quant à l'attractivité de notre territoire, quant aux nuisances pour les riverains et quant aux risques avérés de pollution, d'autant que les stigmates des précédentes périodes d'exploitations minières sont toujours bien visibles, notamment sur l'eau (taux d'arsenic anormalement élevés).

C'est pourquoi, en qualité d'élus du territoire, et compte tenu des multiples enjeux liés à la prolongation du PERM de Fayat, nous vous demandons solennellement :

- De prolonger la période de consultation du public jusqu'au 31 octobre 2026,
- D'organiser un grand débat démocratique au plus tard le 28 octobre 2026, sous forme d'une réunion publique placée sous votre égide et en présence des représentants de la Compagnie des Mines Arédiennes, afin que toutes les questions et remarques puissent être émises et enregistrées par les services de l'Etat comme des contributions à la consultation.

Dans l'attente de votre prompt réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Jean-Luc LACHAUD
Maire de Château-Chervix



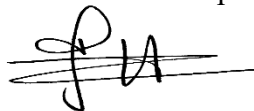

Philippe BARRY
Président de l'Association et Elus de la
Haute-Vienne



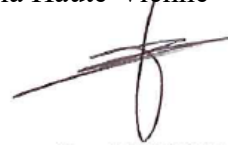
Marc DITLECADET
Maire et Président de la Communauté de
Communes Briance Sud Haute-Vienne




Jacqueline LHOMME-LEOMENT et
Patrick MALET
Conseillers départementaux




Bernard DELOMENIE
Président de l'Association des Maires
Ruraux de la Haute-Vienne



Guy MONTET
Maire de Meuzac